

ASSEMBLÉE NATIONALE

29 octobre 2024

PLF POUR 2025 - (N° 324)

Non soutenu

AMENDEMENT

N ° II-CF2228

présenté par

Mme Lingemann, M. Blanchet, Mme Josso, M. Martineau, Mme Mette, M. Lecamp et
Mme Bergantz

ARTICLE 45

ÉTAT G - LISTE DES OBJECTIFS ET DES INDICATEURS DE PERFORMANCE

Mission « Solidarité, insertion et égalité des chances »

Après l'alinéa 1507, insérer l'alinéa suivant :

« Nombre de femmes bénéficiaires de l'aide universelle d'urgence pour les victimes de violences conjugales ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

L'aide universelle d'urgence dont peuvent bénéficier les victimes de violences conjugales (AUVVC), est déployée sur tout le territoire depuis le 1er décembre 2023. Cependant, à ce jour, aucun objectif ni indicateur ne permet d'évaluer l'efficacité de ce dispositif. Le présent amendement vise à combler ce manque en créant un indicateur permettant le suivi du nombre de femmes bénéficiaires de l'AUVVC.

Cet amendement est porté par les co-rapporteuses de la Délégation aux droits des femmes sur le PLF 2025.